

## La police

La commune s'autorisait à l'époque d'avoir sa propre police, en l'agent Ernest Rochat dit Torin, établi au Lieu, originaire de l'Épine-Dessous, fils de Fernand et de Louise Rochat née Girod.

Celui-ci était chargé de toutes sortes de tâches administratives, comme des enquêtes sur la population, sur le cadastre des alpages, sur les denrées alimentaires, etc... Tâches dans tous les cas nombreuses et variées.

L'agent de police avait aussi pour devoir de contrôler l'ordre dans les bals, pas qu'il y ait du grabuge, avec des gars de l'acabit d'Aimé Coquoz par exemple. Il devait veiller aussi à ce que les restaurants ferment dans les heures légales, pas toujours facile avec ces cafetiers, d'autant plus qu'on les connaît depuis l'enfance.

L'agent de police avait encore en son cahier des charges de présider aux services funèbres. A cet égard on peut se souvenir de notre Ernest, dans son beau costume, avec ses gants blancs, donner la marche à suivre aussitôt après le culte funèbre. On le retrouvait plus tard, au niveau du Gros-Tronc, qui fut longtemps la dernière maison du village sur le chemin du cimetière, qui faisait arrêter le cortège, mettre la famille en rang, et dire de sa voix sentencieuse en portant la main en garde-à-vous :

- Mesdames et Messieurs, vous êtes priés de rendre les honneurs.

Il n'est pas certain qu'il y ait eu des femmes à l'époque, car il nous semble que d'ordinaire celles-ci s'abstenaient de suivre le corbillard conduit par Nono du Séchey et son cheval. Plus triste que celui-ci tu ne trouvais pas.

Une fois de plus on chercherait vainement, tout au moins pour ce village, à mettre la main sur une seule photo témoignant de ces funérailles.

La mort ne laisse pas de trace autre qu'une tombe au cimetière, vite oubliée, vite embarquée dans la belle d'un trax qui fera la place toute belle pour les suivants.

Que faire de tous ces morts, de toutes ces mortes. Et est-il nécessaire, dans le fond, d'en garder le souvenir ? Pas certain.

Nous le faisons quand même !

1954

916

Débours de l'Agent de police pendant l'année.1954.

Janvier	4	Coopérative, 1 balai	Fr. 12.25 ✓
Février	4	timbres poste de -.10 et -.20	" 20.--
Mars	24	réparation de sacoche (Simond)	" 2.80 ✓
Avril	8	1 train pour Le Sentier(Genier)	" 1.70
"	20	1 train " " " "	" 1.70
Mai	11	timbres poste de -.10 et -.20	" 20.--
"	17	caisse laboratoire	" 1.20
"	17	lettre express	" -.80
"	18	Caisse laboratoire	" 2.40
"	18	lettre express	" -.80
Juin	7	caisse laboratoire	" 3.--
"	7	lettre express	" -.80
"	9	caisse laboratoire	" 2.40
"	11	Villy RoCHAT droguiste	" 15.25 ✓
Août	10	Innovation Lausanne	" 6.60 ✓
"	16	timbres poste de -.10 et de -.20	" 20.--
Novembre	22	1 crayon pour bureau de vote	" -.60
"	23	punaises	" 1.20
"	25	plomb pour éclairage public	" 1.60
"	30	timbres poste de -.10 et -.20	" 20.--
Décembre	13	réparation guêtre 2 paires (Viquerat)	" 5.--
"	18	loi	" -.40
		1 balai(François Meylan)	" 17.60 ✓
		lettre voiture de l'année	" -.50
		pille de lampe de poche	" 4.--
		retour insignes ler août	" -.30
		Paul Meylan "Vindex"	" 1.50 ✓
Total.			Fr.164.40

1452

Approuvé par 164.40 <sup>40 45</sup> 204,85

C. Deina

31 DÉC. 1954

le 10.1.55

*[Signature]*

1955

895

Débours de l'Agent de police pendant l'année 1955.

Janvier	10	1 tampon	Fr.	2.--
"	10	1 bouteille encre à tampon	"	1.50
"	31	caisse laboratoire	"	2.40
"	31	lettre express	"	-.80
Février	8	caisse laboratoire	"	1.20
"	8	lettre express	"	-.80
"	8	1 bloque papier blanc	"	1.90
"	12	Timbres postes -.10 et -.20	"	20.--
"	28	Retour les cageots pour pommes	"	4.--
Mars	8	caisse laboratoire	"	1.20
"	8	lettre express	"	-.80
"	8	achats étiquettes express (50)	"	1.--
"	29	caisse laboratoire	"	1.90
"	29	lettre express	"	-.80
Avril	15	Coop, 1 balai	"	2.30
"	25	réparation guetre, Viquerat	"	2.60
"	25	timbres poste -.10 et -.20	"	15.--
Mai	18	Campiche rubans pour machine	"	7.--
Juin	10	lavage tunique et pantalon	"	15.--
Juillet	11	lettre voiture	"	1.90
Août	22	timbres poste -.10 et -.20	"	20.--
Septembre	6	lois et divers	"	1.90
"	6	punaises	"	1.60
"	10	pilles de lampe de poche	"	5.--
"	10	retour insignes ler. août	"	-.30
Paul Meyla	20	Meylan Paul "Vindex "	"	3.--
Octobre	20	timbres poste -.10 et -.20	"	20.--
"	21	1 train Sentier	"	1.70
Déc.	6	caisses laboratoire 3 fois	"	4.40
"	"	lettre express	"	2.40
"	"	lettre voiture	"	-.40
"	"	1 cours à Orbre, train et divers	"	12.--
"	"	réparation sacoche	"	2.40
				<hr/>
Total Fr.				159.20
				<hr/> <hr/>

le 29. XII. 55  
*[Signature]*  
af

Approuvé par 159.20  
*[Signature]*  
L 28.12.55

29 DÉC. 1955

1942

Cahier des Charges de l'agent communal  
\*\*\*\*\*

Comme Huissier de la Municipalité

ses obligations sont les

suivantes:

1. Tenir en ordre la chambre de la Municipalité.
2. Préparer la dite chambre pour les séances et la chauffer s'il y a lieu.
3. Etre à disposition pendant les séances de Municipalité et de Commission d'assistance souf pour celles dont il serait dispensé par le syndic ou le Président.
4. Afficher sans retard toutes les pièces officielles qui lui seront remises dans ce but. Veiller au respect des piliers publics, à la propreté des abords.
5. Etre à la disposition des membres de la Municipalité pour transmission de pièces .
6. Assister en qualité de crieur aux mises communales sauf à celles de bois.
7. Distribuer à qui de droit les lois, arrêtés, bulletins de vote, formulaires pour les élections et votations, déclarations de fortune et impôts divers.
8. Etre à disposition du Bureau de vote central lors des votations et élections.
9. Sur demande fonctionner comme huissier aux assemblées de la Commission scolaire ou de toute autre Commission siégeant dans la commune. et remplir les fonctions de concierge à l'occasion de ces assemblées.
10. Fonctionner comme huissier du Conseil communal.

Comme Garde police

ses obligations sont les suivantes:

1. Se présenter le.....de chaque semaine, à l'heure qui sera fixée au Bureau du syndic pour recevoir les ordres de la Municipalité et se mettre à disposition pour toutes mission relevant de leurs fonctions.
2. Veiller à la police des établissements publics qu'il visitera au moins deux fois par semaine sauf les établissements des maison foraines qu'il visitera 2 fois par mois et à l'occasion de manifestation.  
Il sera prévenu de toutes les permissions accordées de dérogation aux heures de fermeture et en surveillera l'exécution.
3. Assister à toutes les manifestations de sociétés soumises ou non au droit de timbre .
4. Surveiller les colporteurs, revendeurs, artisans ambulants, veiller au paiement des taxes police. Viser les patentes dans le village où il habite.
5. Assister aux concours de bétail, estimation de chevaux et mettre à disposition de experts le matériel nécessaire.
6. Remplacer les ampoules électriques dans les 3 villages et signaler au S.E. toutes les déféctuosités constatées. sur le réseau.
7. Organiser les cantonnements militaires, rétablir les lieux et signaler les dégâts causés par la troupe.
8. Visiter 2 fois par année tous les chaëts de la commune, avant

Suite cahier des charges garde police.

- 
- la montée et après la descente avec rapport sur l'état des lieux.
9. Signaler par fiches spéciales les arrivées, les départs, les naissances, les décès et les mariages. Tenir à jour la liste de recensement. Fournir un rapport mensuel au préposé du contrôle des habitants.
  10. Se mettre à disposition des familles pour tout ce qui concerne le service des inhumations: soit avis au docteur, au fossoyeur, convocation par affiches, convocation des porteurs du préposé au corbillard, organisation du cortège, surveillance des fossoyeurs et de l'entretien des cimetières. Entretien du corbillard.
  11. Connaître le Règlement de police et veiller à son application par des tournées régulières. Inscrire heure par heure ses travaux sur un carnet ad hoc qui sera soumis à la signature du syndic ou de son remplaçant.
  12. Posséder une bicyclette et l'entretenir.

Comme Concierge du collège

- I. Il balayera les classes, corridors, perrons 3 fois par semaine. Tous ces locaux seront récurés 2 fois par année. Il entretiendra les W.C., nettoiera les tuyaux de fumée, les fenêtres 2 fois par année, enlèvera la glace et la neige des escaliers extérieurs. Toutes fournitures à charge du concierge sauf l'huile à plancher. *cf. l'ancien*

En dehors des obligations et heures de travail prévues par le cahier des charges, l'agent est aux ordres des membres de la Municipalité pour l'accomplissement d'autres missions relevant de l'autorité communale, notamment:

- a) Comme concierge d'un collège, il bûchera tout le bois nécessaire. Il surveillera le rentrée du bois dans tous les bâtiments publics communaux et veillera aux soins de conciergerie. Il dénoncera toute dégradation dans les divers bâtiments communaux.
- b) Il sera chargé de la désinfection des locaux publics ou privés à la suite de maladies contagieuses.
- c) Il présentera les notes qui lui seront remises et percevra les amendes prononcées par la Municipalité, ainsi que le montant des permissions, les locations diverses, les taxes police, les impôts dûs par les contribuables non régulièrement domiciliés dans la commune.
- d) Il contrôlera les transformations ordonnées par la police du feu.
- e) Il accompagnera le contrôleur des poids et mesures dans ses tournées et éventuellement M. le Pasteur lors de la collecte des Incurables.
- f) Seul il aura le droit de coller les affiches pour les sociétés d'affichage.
- g) Il signalera les citoyens non porteurs de cartes d'identité

Suite cahier des charges de l'agent communal

- h) Comme garde champêtre, ses attributions sont réglées par les art. 155 & 171 du Code rural. Il fera autant de tournées qu'il sera nécessaires pour prévenir et constater les délits et contraventions et veiller à la conservation des propriétés et des récoltes.

Traitement et autres avantages.

\*\*\*\*\*

Pour les fonctions de huissier, garde police, concierge d'un collègue

traitement fixe	fr 1 800	} +20%
Pour celles de garde champêtre	100	
Pour tous travaux ou missions non comprises dans le cahier des charges	par heure	1,20 (1,40)
Pour bûcher le bois	par stère	3.-
Sur tout encaissement de notes, factures, impôts, location de places		le 6%
Sur encaissement de toute taxe police		le 15%
Sur toute amende, permission accordée et encaissée		le 1/3
Pour entretien de bicyclette		fr 20.-
Suivant tarif annexé au règlement de police, il perçoit des sociétés, industriels, négociants, les finances pour l'affichage de publications et programmes, réclames, criées publiques ne revêtant pas un caractère officiel		50

L'agent est armé et équipé par la commune.  
Il est assuré contre les accidents

Un règlement intérieur fixera le détail de l'armement et de l'équipement, les obligations concernant la discipline et les congés.



*Arth. Rochas, Juge*

*Edmond Meylan  
agt communal*

*1942, avril*



Rochat Ernest né en 1922.



Là-bas à gauche, juste avant les maisons foraines, presque au bord de la route de Mouthe, le cimetière.